

COMMUNE D'ASPREMONT

ASPREMONT



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR
LES RISQUES MAJEURS

RISQUES MAJEURS

Apprenons les Bons réflexes !

Janvier 2019

Mairie d'ASPREMONT- 21, Avenue Caravadossi - 06790 - ASPREMONT- Tél 04.93.08.00.01
mairiedaspremont@wanadoo.fr

SOMMAIRE

L'ALERTE



page 7

TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES



page 8

RISQUE INONDATION



inondation rapide

page 10

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



glissement de terrain

page 11

RISQUE SISMIQUE



page 14

RISQUE INCENDIE BATIMENT



page 17

RISQUE FEUX DE FORÊT



page 18

PHENOMENES CLIMATIQUES



tempêtes fréquentes

chute abondante de neige

page 20

INFORMATIONS UTILES



page 24





EDITO

La sécurité des habitants de notre commune est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs : le DICRIM

Il récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle pour chacun de ces risques la conduite à tenir en cas d'évènements.

Vous souhaitant bonne lecture de ce document.

Avec tout mon dévouement

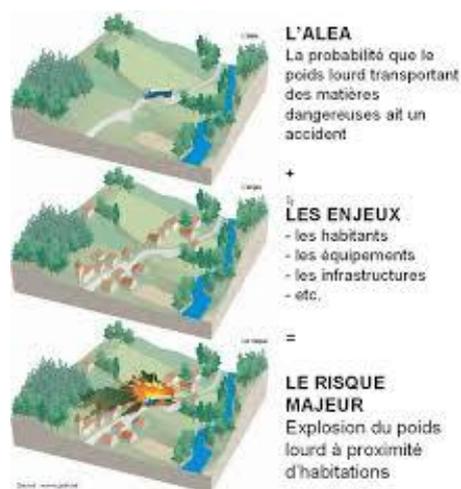
Votre Maire
Alexandre FERRETTI

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa x un enjeu



Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (mouvement terrain, inondation,...)

Les risques technologiques (industriels, nucléaire, transport matière dangereuse,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie grippale, méningite, légionellose...)

Un **risque** est dit "**majeur**" si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde

POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

l'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que " les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent "

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'**ASPREMONT** peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité

LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, à partir du moment où l'alerte est déclenchée, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Il est nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

AVANT L'EVENEMENT

- Informez-vous sur les risques que vous encourez, notamment grâce aux plans de prévention généraux existants
- Discutez en famille des mesures à prendre (protection, évacuation, point de ralliement).
- Prévoyez des équipements minimums : radio portable avec piles, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures....)

PENDANT

- **Suivez les consignes d'évacuation ou de confinement qui vous seront données.**
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité.**

APRES

- **Restez attentif** et prévenez les autorités de tout danger encore observé.
- Apportez de l'aide à vos voisins (notamment les personnes âgées et handicapées)
- Mettez vous si besoin à la disposition de secours



- **Ecoutez la radio : FRANCE BLEU AZUR Nice : 103.8**

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ASPREMONT

- **transport marchandises dangereuses**
- **inondations**
- **mouvements de terrain**
- **risques sismiques**
- **incendie de bâtiment**
- **risque feux de forêt**
- **phénomènes climatiques**



LE SIGNAL D'ALERTE

Un signal d'alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées

**En cas d'évènement grave,
Comment serez-vous alerté ?**

Une alerte annonce un danger immédiat .

Elle est de la responsabilité de l'Etat et des Maires

- **Reconnaître l'alerte à ASPREMONT**

La population d'ASPREMONT est de 2200 habitants répartis sur le **centre ancien** proprement dit et divers quartiers présentant des habitations situés route de colomars, route de nice, route de castagniers, route de tourrette-levens et au nord-est de la Commune (avenue Caravadossi et extensions).

Le signal d'alerte permet d'avertir les habitants de jour comme de nuit, d'un danger immédiat, pour qu'ils prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

Une alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires.

Qui alerter ? Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. Elle peut concerner, selon le risque :

- **toute la population** : Tempête, canicule....
- **une partie de la population** : Inondation incendie, feux de forêt...

- **L'alerte s'effectuera par**

- Sirène sur le toit de la Mairie (essai tous les 1er mercredi de chaque mois)
- Messages diffusés par passage de 2 véhicules équipés d'un mégaphone
- Passage à domicile "PORTE A PORTE dit TOC-TOC": dans les quartiers éloignés par un élu ou une personne volontaire
- panneaux lumineux sur le parking face Mairie
- une information sur le site internet

ATTENTION ALERTE AVEC EVACUATION DE LA POPULATION

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme, aux adresses ci-après :

POINTS DE RASSEMBLEMENT

- Salle H.Trastour - avenue Caravadossi
- Ecole de la Prairie - route de Tourrette-Levens



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ écoutez la radio
▶ respectez les consignes des autorités



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets: explosion, incendie, dégagement de nuage toxique

-Le contexte de la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) n'est pas considéré comme majeur mais avec

-le **transport de carburant, de fuel ou de gaz en camion-citerne,**

- **la traversée de la commune par une canalisation de gaz gérée par GRTGaz**

la commune d'ASPREMONT, comme les autres communes, n'est pas à l'abri d'un accident

- Les lieux les plus exposés sont :

- les virages et lacets des routes d'accès M14, M414, M719 et les croisements, les carrefours et les différents accès au village et aux quartiers

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donner l'alerte : sapeurs pompiers 18 -112 et/ou police/gendarmerie 17, mairie 04.
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, s'éloigner de l'accident d'au moins 300 mètres, et se mettre à l'abri si possible dans un bâtiment.
- Identifier si possible la matière transportée (plaques et pictogrammes)

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes ni d'étincelles.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ecoutez la radio et se conformer aux consignes données par les services de secours
- Ne sortez qu'en fin d'alerte et sur ordre des forces publiques.



n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



écoutez la radio
respectez les consignes des autorités



LES RISQUES INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit, l'inondation par ruissellement urbain et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.



-Le contexte de la commune

ASPREMONT est traversé du Nord au Sud par le vallon de MAGNAN entre les M14 et M1014. A l'ouest de la M1014, plusieurs petits vallons, ceux de MASSAC, du PONT, des FOURS, de CLODOLIO (chemin de clodolio et la piste des Mouillières). Seul le gonflement des vallons lors de pluies diluviennes peuvent entraîner des inondations par ruissellement et éventuellement des coulées de boue.

-Enjeux

peu d'habitations dans les creux de vallons

-Prévention et précaution

A la suite des inondations précédentes, plusieurs travaux d'aménagement des différents vallons ont été effectués pour le ralentissement des écoulements.



Pour les inondations par ruissellement suite à des pluies diluviennes, une procédure de « vigilance météo » est en place. Les médias et les chaînes de télévision transmettent les informations de METEO-France chaque jour.

-Historique des principales crues

INONDATIONS ET COULEES DE BOUE : 7 évènements répertoriés entre septembre 1994 et novembre 2014

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION

PENDANT LES PHENOMENES Prévision : Une procédure de « vigilance météo » est en place. Les médias et les chaînes de télévision transmettent les informations de **METEO-France chaque jour.- Mettez-vous à l'abri et écouter la radio**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations..... qui pourraient être atteints par l'eau
- Prévoir les moyens d'évacuation
- Coupez les compteurs électriques et gaz
- Surélever meubles et mettre les denrées périssables à l'abri
- Monter les documents utiles et objets précieux
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- **Lorsque l'eau est arrivée**

Monter dans les étages, ne pas descendre dans les caves

- Essayer d'obturer les portes et fenêtres
- Ecouter les instructions des pouvoirs publics
- Ne tenter pas de récupérer votre véhicule
- Ne traverser pas une zone inondée ni à pied ni en voiture
- **N'aller pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants**

Après les Phénomènes

Ne revenir à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation

- Aérer et désinfecter les locaux
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Vous assurer en Mairie que l'eau est potable
- Faire l'inventaire des dommages



PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses

<p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	<p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	<p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	<p>JE MÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
<p>JE NE SOUS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	<p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	<p>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	<p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité</p>

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE
 ● Phénomènes localement dangereux
 ● Phénomènes dangereux et éboulis
 ● Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ
 Radio et lampe de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, couverture en plastique et sac plastique, médicaments, produits de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES
 Mairie
 112 ou 118 Pompiers
 15 SAMU
 17 Gendarmerie, Police

www.developpement-durable.gouv.fr
 #pluieinondation

www.inferneur.gouv.fr



RAPPEL DES BONS REFLEXES

			<p>fermez le gaz et l'électricité</p>		<p>écoutez la radio respectez les consignes des autorités</p>		<p>montez à pied dans les étages</p>
--	--	--	---------------------------------------	--	---	--	--------------------------------------



RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol, sous l'effet d'influence naturelle telle pesanteur, agent d'érosion, séisme, pluies torrentielles..... ou résultant d'activités humaines.

Les **ECROULEMENTS** et **CHUTES DE PIERRE** – mouvements rapides et brutaux résultant de l'action de la pesanteur. Ces chutes se produisent par basculement, rupture des pieds, glissant à partir de falaises, escarpements rocheux.

Les **GLISSEMENTS DE TERRAIN** se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau . Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, de roches.

Les **COULEES BOUEUSES** et **TORRENTIELLES** sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluides .

- le contexte de la commune

ASPREMONT présente un relief accidenté sur la majorité du territoire communal et peut être sensible aux chutes de blocs, aux ravinements et aux glissements de terrain.

Plusieurs coulées de boue, affaissements, etc ont été constatés lors de pluies torrentielles

-Historique des principaux mouvements de terrain

17 Mouvements de terrain, inondations et coulées de boue répertoriés entre septembre et novembre 1994 et janvier et novembre 2014

Glissement de terrain dans le vallon de **MAGNAN** au quartier de **FONTÊTES**

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone dangereuse

- 1- Se mettre à l'abri**
- 2- Ecouter la radio**
- 3 -Respecter les consignes**



AVANT

- Informez-vous auprès de la Mairie de la situation de votre habitation au regard des risques de glissement, d'éboulement et des consignes de sauvegarde
- Examen rapide des zones situées en périphérie immédiate de votre habitation pour les possibilités de substitution d'évacuation.

PENDANT

Fuyez latéralement,

- Ne revenez pas sur vos pas
- Gagnez un point en hauteur et mettez-vous hors d'atteinte
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble éloigné des fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité

APRES

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Mettez vous à la disposition des secours
- Rejoignez le lieu de regroupement désigné par les autorités
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Évaluez les dégâts et les dangers et anticiper démarches à la Cie d'Assurance (photos)

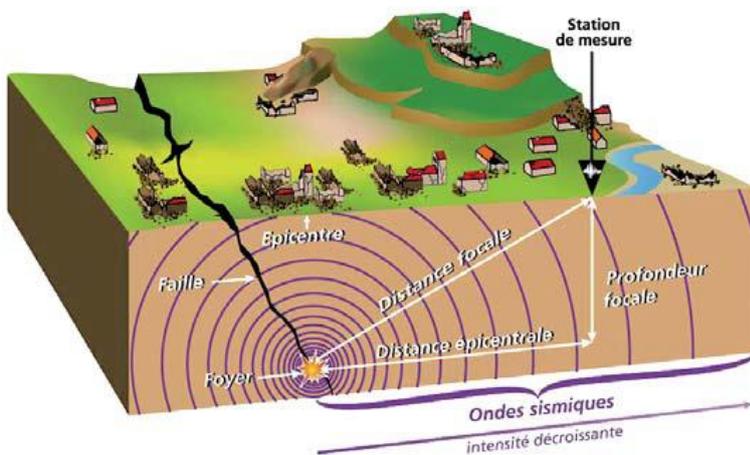
Rappel des bons réflexes





LES RISQUES SISMIQUES

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



Le risque sismique dans les Alpes Maritimes et à ASPREMONT

Dans les Alpes Maritimes, toutes les communes sont concernées par le risque.

La commune de **ASPREMONT se trouve sur la faille de SAINT BLAISE-ASPREMONT** et est située en zone de sismicité 4 (moyen).

Le Maire a la charge d'assurer la sécurité de la population. La commune d'ASPREMONT a élaboré un **Plan communal de sauvegarde** reprenant les différents points du PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION sur le risque sismique.

Ce plan a pour objet:

- assurer sans délai, dès l'alerte, les secours et les premiers soins
- gérer les premiers instants après le séisme dans l'attente de l'arrivée des secours
- organiser la logistique des divers intervenants
- favoriser l'accueil hospitalier des victimes
- mettre à l'abri les sinistrés indemnes
- permettre l'information des autorités et de la population
-

Parallèlement le Préfet déclenche le PLAN ORSEC

La Préfecture et la SDIS disposent d'une section opérationnelle spécialisée dans le sauvetage, déblaiement et recherche menée avec des chiens spécialement dressés

Historique

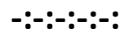
Toutes les communes des Alpes Maritimes sont concernées par les séismes. Le département n'a pas été épargné, et des séismes d'intensité plus ou moins importantes ont été relevés depuis le 15^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.



Prévention et surveillance

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra un séisme. Seule l'application des règles de construction permet de réduire les conséquences d'un séisme.

Le risque est bien présent. Il est important d'apprendre les "BONS REFLEXES" si une secousse survient, d'autant que l'analyse des catastrophes observées dans le monde confirme qu'une sensibilisation et une bonne information de la population sur les précautions à prendre permettent de réduire le nombre de victimes et l'ampleur des dégâts.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE SEISME



1- Se mettre à l'abri

2- Ecouter la radio

3- Respecter les consignes

AVANT

Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité

Fixez au mieux les appareils et les meubles lourds

Préparez un plan de groupement familial

PENDANT

Restez où vous êtes

A l'intérieur

Eloignez-vous des fenêtres

Mettez-vous près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides

A l'extérieur

Ne restez pas sous des fils électriques, pylônes, arbres

et tout ce qui peut s'effondrer (cheminées, corniches, toitures...)



En voiture

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions
- ne pas descendre avant la fin des secousses
- Protégez-vous la tête avec les bras
- N'allumez pas de flamme

APRES

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble

Vérifiez l'eau, l'électricité, le gaz, en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités

Ne pas toucher les fils électriques au sol

Si vous êtes bloqué (e) sous des décombres, gardez votre calme et signaler votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, toutes canalisations.....).

Rappel des bons réflexes

vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT protégez-vous la tête avec les bras	APRES
<p>à l'intérieur</p> <p>→ abritez-vous sous un meuble solide</p>	<p> → fermez le gaz et l'électricité</p> <p> → ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p>
<p>à l'extérieur</p> <p>→ éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...</p>	<p> → évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur</p> <p> → écoutez la radio</p> <p> → respectez les consignes des autorités</p>
<p>si vous êtes en voiture restez-y</p>	<p>rejoignez le lieu de regroupement</p>



INCENDIE DE BÂTIMENT DANS LE VILLAGE



- le contexte de la Commune

L'habitat de la Commune est réparti du Nord au sud et l'accès des véhicules des sapeurs peut être difficile sur les chemins desservant les divers quartiers et hameaux.

-Prévention et surveillance :

Un incendie peut-être accidentel ou la conséquence d'un acte de malveillance et n'est pas un phénomène prévisible

ASPREMONT dépend de la caserne des pompiers de CASTAGNIERS

La liste et le plan des hydrants permettent de situer les PI points d'incendie dans les différents quartiers. Inspection et contact régulier par le SDIS et la brigade des Pompiers de CASTAGNIERS

Ce que vous devez faire :

EN CAS DE DEPART DE FEU

- Appelez les Pompiers (18 ou 112)
- Avertir la Mairie (04.93.08.00.01)
- Utiliser votre extincteur
- Coupez l'arrivée de gaz et l'électricité
- Si vous le pouvez, évacuez le bâtiment
- Dans tous les cas respectez et suivez les instructions des pompiers, de la Mairie

APRES LE FEU

- Ne retournez dans votre maison qu'après accord des pompiers ou des forces de l'ordre.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre déclaration de sinistre

Rappel des bons réflexes



RISQUE FEUX DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou parties hautes est détruite. La période de l'année la plus propice est l'été (effets sécheresse et teneur faible en eau des sols).

REMARQUES GENERALES

Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :

- un combustible (les broussailles, les arbres....°
- un comburant (l'oxygène de l'air)
- une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot.....)



Le contexte de la commune

La commune de **ASPREMONT** d'une surface 937 HA dont environ 2/3 de versants boisés, renfermant un habitat dispersé :

- Bois et la forêt communale situés principalement sur les versants ouest du MONT CHAUVE D'ASPREMONT
- En bordure de la M14 et à l'ouest de la M414 sur les versants vers CASTAGNIERS
- Au nord du village vers le mont Cima
- Dans le vallon de Magnan

- Prévention et protection

- Rappel régulier par note et information dans le magazine municipal des règles de débroussaillage et des consignes de l'écobuage.
- Surveillance et l'entretien des pistes forestières et des citernes de la forêt communale sont assurées par l'ONF et DFCI La commune dépend de la caserne de pompiers de MENTON
- Carte des hydrants pour la situation des PI et des citernes
- ASPREMONT est suivi par la Brigade des Pompiers de CASTAGNIERS.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE FEU DE FORÊT

Lors d'un feu de forêt, les habitations peuvent être menacées, endommagées ou détruites, les moyens de communication peuvent être interrompus et les accès impraticables, les réseaux électriques coupés

CONSIGNES DE SECURITE

DES AUJOURD'HUI

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (Points d'eau, matériel.....)
- Vérifier l'état des fermetures de l'habitation : portes, volets, toiture..

EN CAS DE DEPART DE FEU

- **Si vous êtes témoin d'un départ de feu**
 - Informez les pompiers (18 ou 112 portable) et la Mairie
 - si possible attaquer le feu sans vous mettre en danger
 - Dans la nature vous éloignez dos au vent de l'axe du feu et des fumées
 - **Si vous êtes surpris par le front du feu**
 - respirez à travers un linge humide
 - à pied, rechercher un écran (rocher, mur, etc...)
 - en voiture, ne pas sortir, et fermer portes et fenêtres
- Une maison bien protégée est le meilleur abri**
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres
 - occulter les aérations avec des linges humides
 - rentrer les tuyaux d'arrosage
 - ouvrir le portail de la propriété
 - fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible de la maison
 - abriter votre voiture, vitres fermées, contre la façade opposée de la direction du vent
 - prévoir des lumières de remplacement , l'électricité, le téléphone risquent d'être coupés



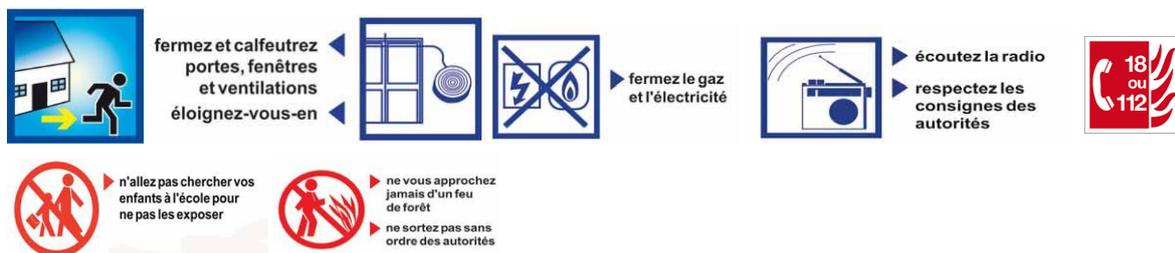
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants**

APRES LE FEU

- Sortez protégé (chaussures, vêtements, gants...)
- Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles
- Inspectez votre habitation (braises dans les tuiles), surveiller les reprises
- Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'elles sont à proximité de votre habitation.



Rappel des bons réflexes



PHENOMENES METEOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

(Tempête, orage, grand froid, verglas, neige, canicule)

Fortes pluies, grêle, orages, neige, vents violents...sont autant de phénomènes pouvant atteindre la commune de ASPREMONT.

Informations
Les bulletins d'information de vigilance sont actualisés quotidiennement tous les jours de 17h30 à 18h30 sur le site www.meteo.fr

Vigilance Jaune
RISQUE HYDROLOGIQUE MODERÉ
Des crues peuvent survenir occasionnellement.

Vigilance Orange
RISQUE DE CRUE GÉNÉRALISÉE DE MODÉRÉE IMPORTANCE
Des crues importantes peuvent survenir occasionnellement.

Vigilance Rouge
RISQUE DE CRUE GÉNÉRALISÉE D'UNE IMPORTANCE EXCEPTIONNELLE
Des crues exceptionnelles peuvent survenir.



A savoir :

Dès le niveau orange, signe d'un phénomène dangereux de forte intensité, la Préfecture des Alpes Maritimes relaye l'information auprès des Pouvoirs Publics par messagerie vocale.

Immédiatement les élus et leurs équipes s'organisent pour réagir.

RENSEIGNEZ-VOUS REGULIEREMENT DES PREVISIONS METEOROLOGIQUES EN CONSULTANT LE SITE DE METEO FRANCE : <http://www.meteofrance.com>





SOYEZ PRUDENTS, INFORMEZ-VOUS ! CONSULTEZ REGULIEREMENT LA METEO

L'ANNONCE D'UNE TEMPÊTE, D UN ORAGE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Evitez de prendre la route
- Reportez autant que possible vos déplacements
- Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampes de poche)

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et fenêtres
- Débranchez appareils électriques, ordinateurs, télévision
- Evitez les lignes électriques ou téléphoniques
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

APRES

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber
- Attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre assurance



A L'ANNONCE DE CHUTE DE NEIGE et/ou VERGLAS- GRAND FROID

Un enneigement inférieur à 10 cm, peut-être la cause de difficultés ou de blocages de circulation.

-Prévention et protection

Déneigement et salage des routes par la METROPOLE NCA jusqu'à l'entrée du village, des quartiers et hameaux

Sablage et salage des rues du village et des hameaux par les services techniques de la Métropole NCA avec des moyens matériels de salage et une aide technique de la Commune

Maintenir une ventilation efficace à votre domicile ou en voiture, afin d'éviter les intoxications à l'oxyde de carbone

- à l'arrêt ne pas laisser allumé le moteur du véhicule
- éviter les déplacements et sorties inutiles
- protéger vos installations contre le gel et ne sortir qu'avec équipement adapté.

En voiture :

- ne pas vous engager sur un itinéraire sans un équipement spécial (pneus neige, chaînes),
- respecter les déviations et consignes de circulation
- vous munir de pelles , corde, vêtements chauds et couvertures

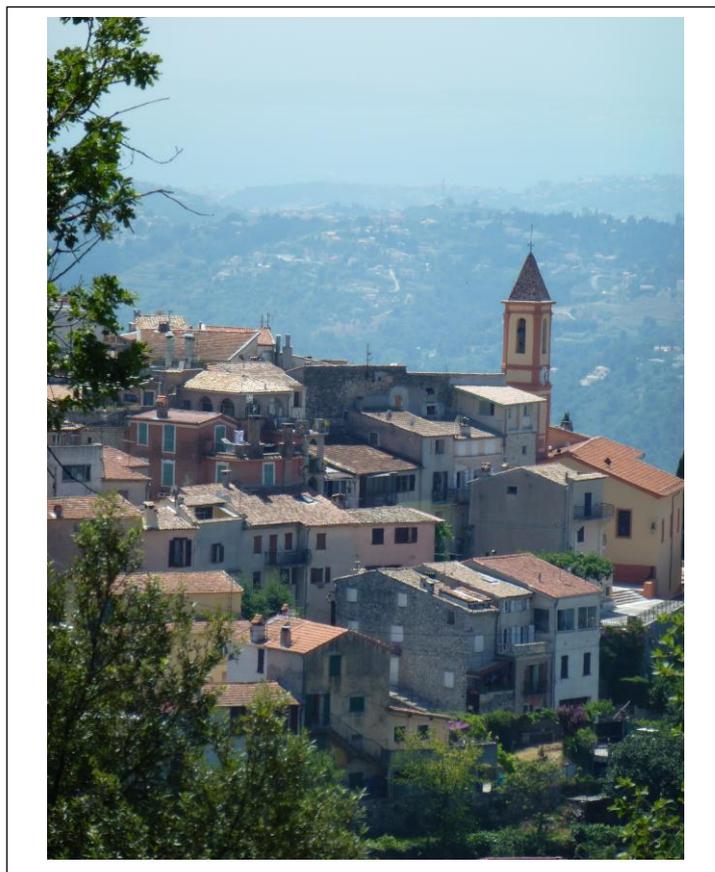
CANICULE , FORTES CHALEURS

Le mot canicule désigne un épisode de **températures élevées**, de **jour** comme **de nuit**, sur une **durée prolongée**. Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse....) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées.....).

Communiquez à la Mairie les coordonnées des **personnes vulnérables** de votre entourage, de votre voisinage (personnes seules, âgées, handicapées, fragiles) susceptibles **d'avoir un besoin d'aide**.

ADOPTER LES BONS REFLEXES

Boire régulièrement de l'eau, se mouiller et se ventiler, éviter les efforts physiques, ne pas boire d'alcool, maintenir la maison au frais en fermant les volets le jour, donner et prendre des nouvelles des voisins et proches.....



Respectez les consignes de Sécurité

Rappel des bons réflexes



n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



INFORMATIONS UTILES

Tenez- vous informé en écoutant la radio :

-France Bleu Azur sur 103.8

-France Inter 99.9

-France Info 105.2

Pour suivre l'actualité météorologique : www.meteo.fr

ou le serveur téléphonique de Météo France sur 3250

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE	: 17
POMPIERS	: 18 et/ou 112
SAMU	: 15
MAIRIE DE ASPREMONT	: 04 93 08 00 01
PREFECTURE - SIDPC	: 04 93 72 20 00



ANNEXES

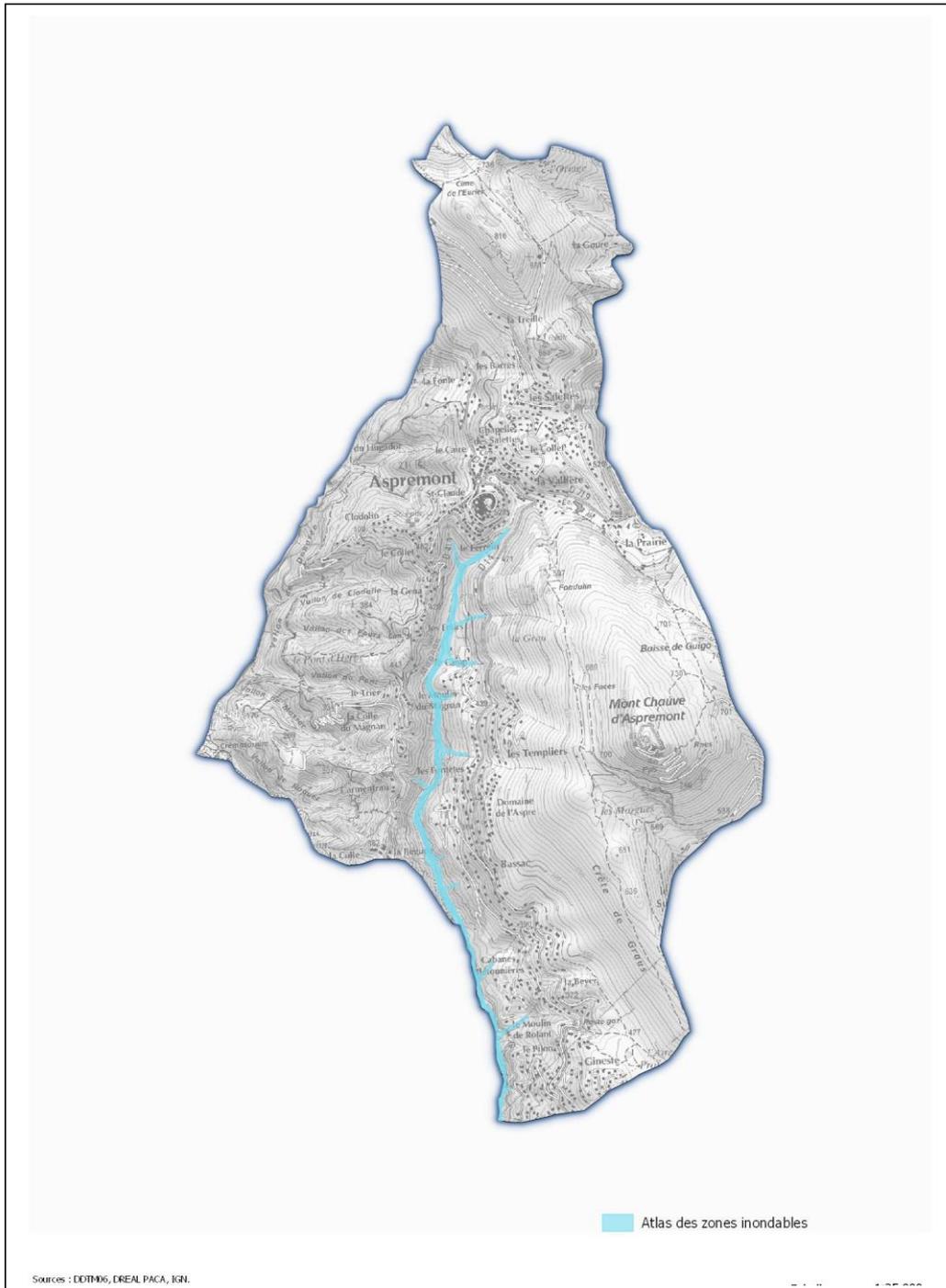
CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE D'ASPREMONT

- incendies de forêts
- éboulement, chutes de pierres, glissement de terrain
- retrait gonflement des argiles
- inondations potentielles

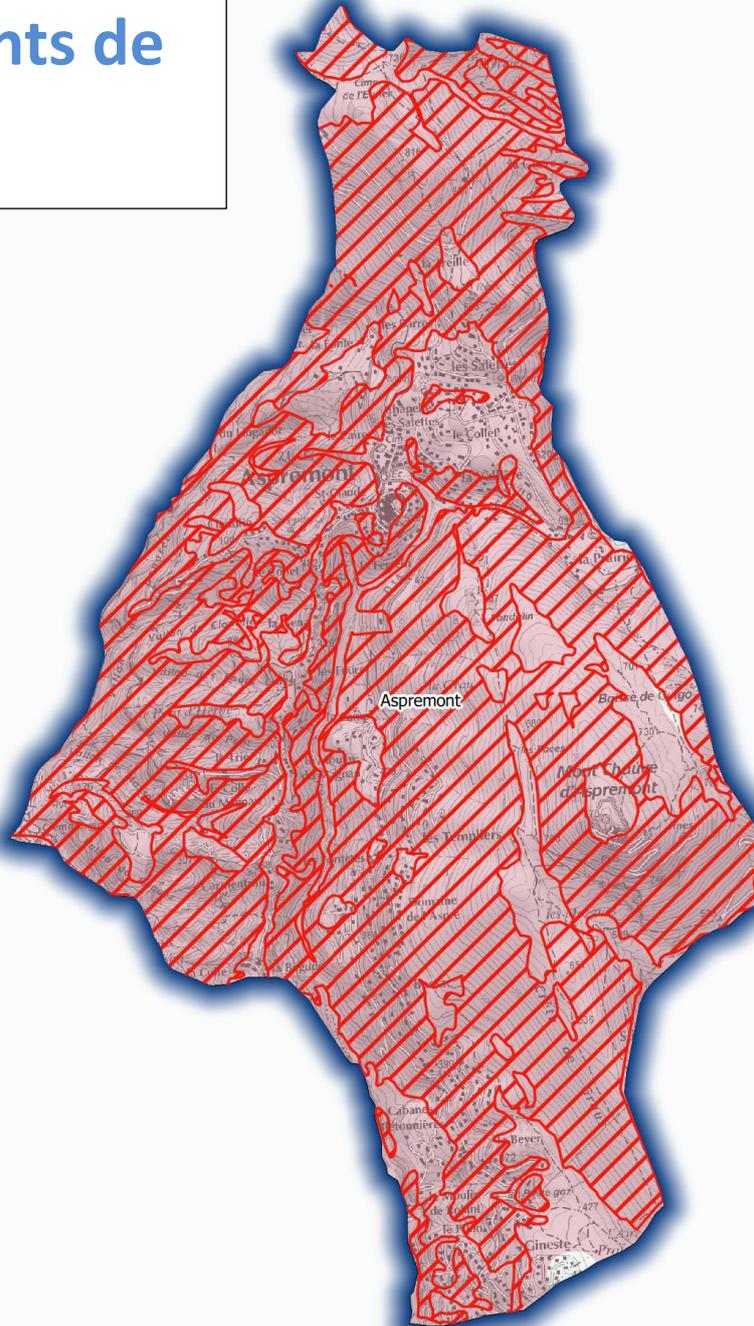
PICTOGRAMMES

- canicule
- niveaux de vigilance météo
- pluie-inondation
- pourquoi et comment constituer mon kit de sécurité

zones inondables



zones mouvements de terrain



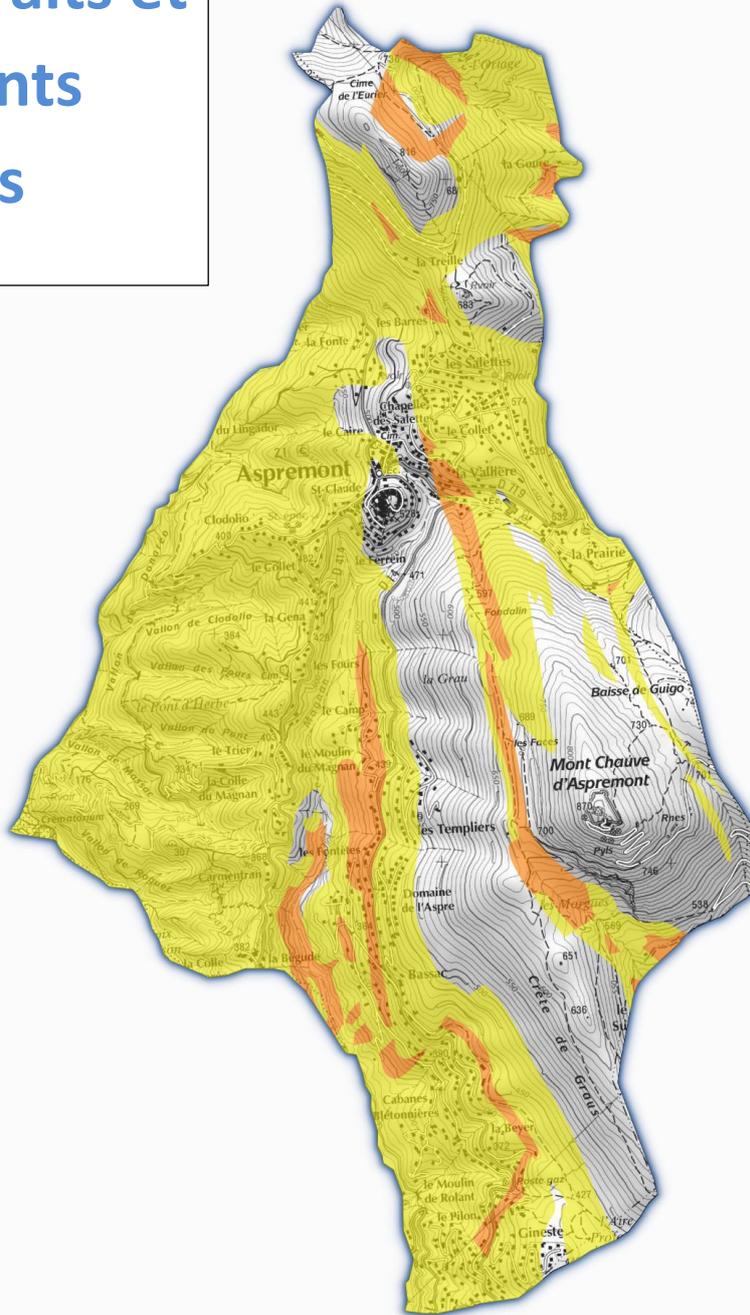
0 5 10 15 km

Sources : DDTM06, CEREMA, IGN.

 Périmètre réglementé par le PPR approuvé

 Zone concernée par l'information sur le risque de mouvements de terrain

zones retraits et gonflements des argiles



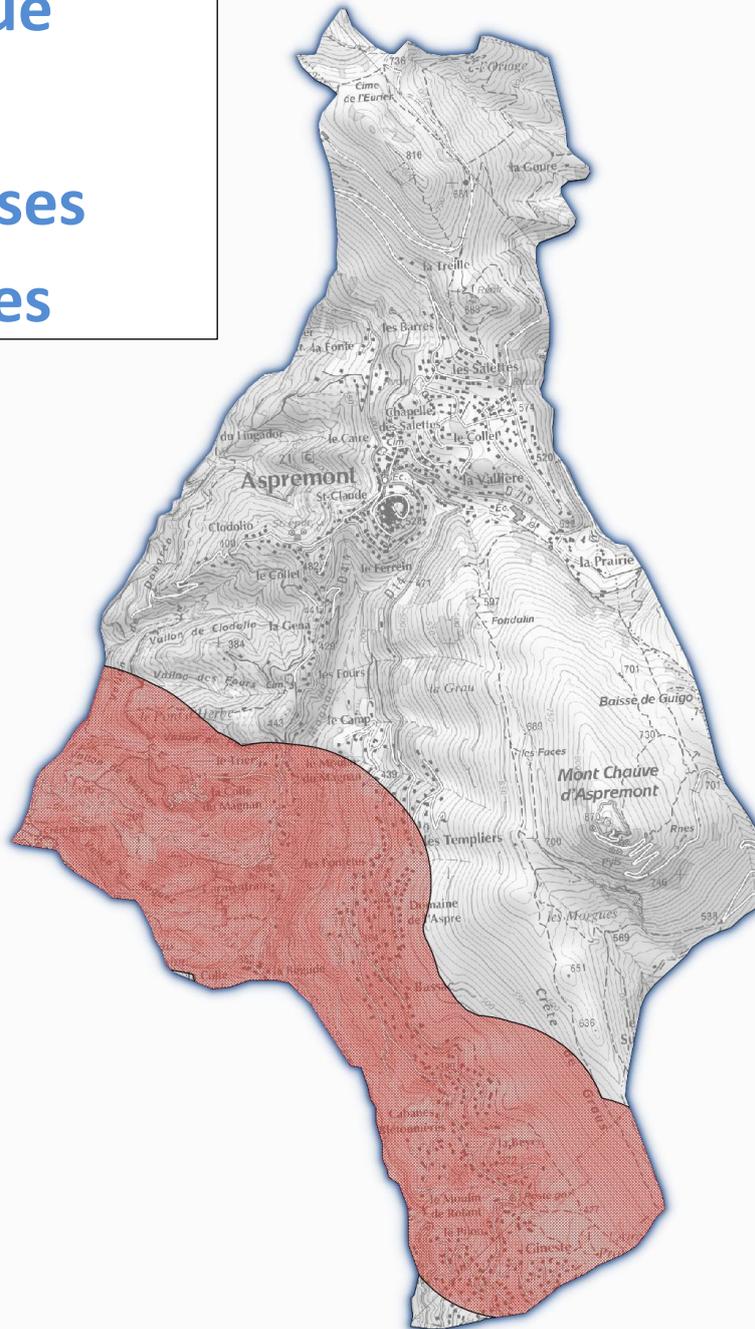
Aléa lié au retrait-gonflement des argiles

- Faible
- Moyen
- Fort

Sources : DDTM06, BRGM, IGN.

Echelle 1:25 000

Zones risque transport marchandises dangereuses



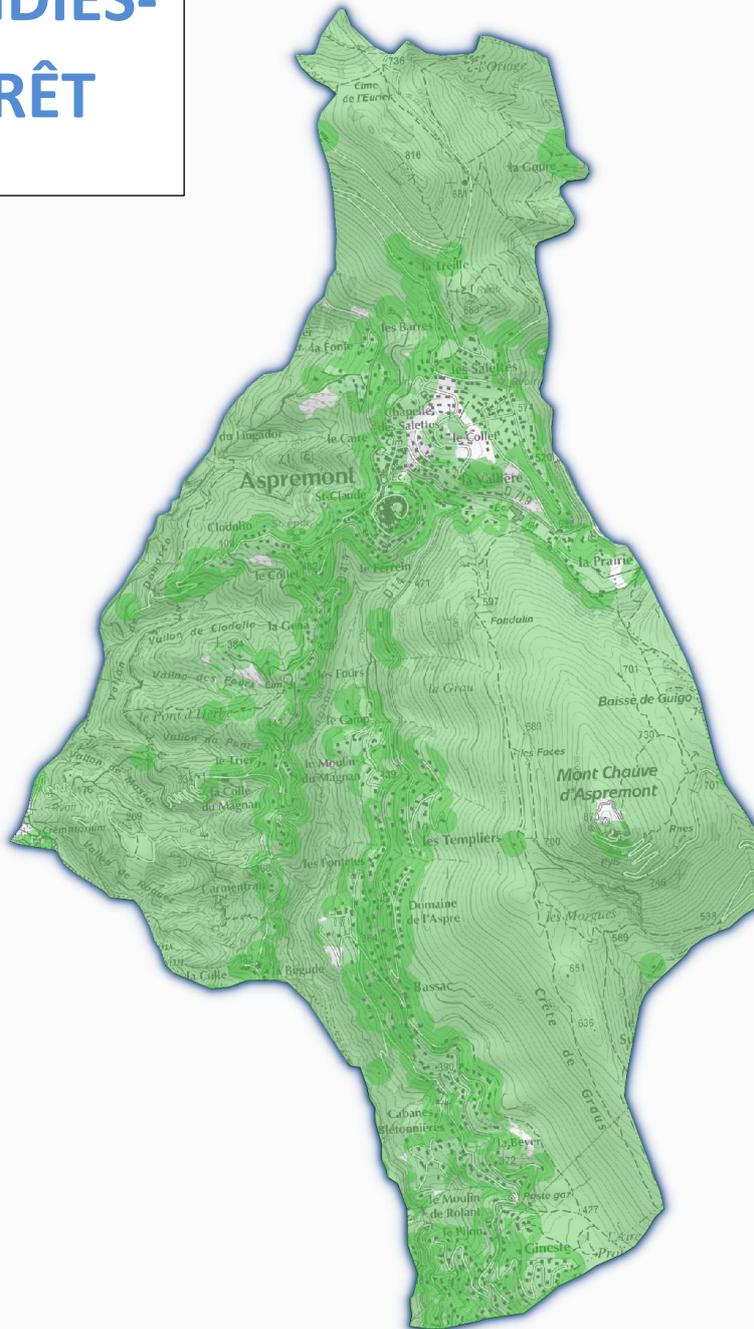
Zone concernée par l'information sur les risques liés au transport de matières dangereuses (rayon 500m)

-  chemin de fer
-  route
-  canalisations

Echelle 1:25 000

Sources : DDTM06, Cipres, IGN.

ZONE INCENDIES- FEUX DE FORÊT



 Zone concernée par l'information
sur les risques incendies de forêt.

Echelle 1:25 000

Sources : DDTM06, ONF, IGN.

RAPPELS SUR LES 4 NIVEAUX DE LA VIGILANCE METEO

Les cartes de vigilance météorologique paraissent 2 fois par jour à 6h00 et à 16h00 sur le site internet de Météo-France : www.meteo.fr

Le niveau de vigilance nécessaire vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs figurant dans la légende de la carte :



(VERT : niveau 1) : Pas de vigilance particulière.



(JAUNE : niveau 2) : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orages d'été) sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



(ORANGE : niveau 3) : Soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



(ROUGE : niveau 4) : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Les divers phénomènes dangereux sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associé à chaque zone concernée par une mise en vigilance orange ou rouge.

Il s'agit des phénomènes suivants :



: Vent violent.



: Pluie-inondation.



: Orages.



: Neige/verglas.



: Avalanches.



: Canicule.



: Grand froid.

CANICULE

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

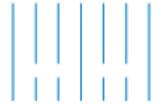
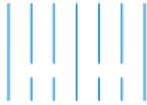
Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



PLUIE-INOUDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

- Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



www.developpement-durable.gouv.fr
#pluieinondation



www.interieur.gouv.fr

POURQUOI ET COMMENT CONSTITUER MON KIT DE SECURITE FACE A UN RISQUE MAJEUR (inondation, tempête, neige ...)?

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés, et certains équipements sont essentiels pour subvenir aux besoins minimums.

A préparer à l'avance :

- ❖ radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes
- ❖ appareil de cuisson autre qu'électrique
- ❖ double des clés de la maison et de la voiture
- ❖ copie des papiers administratifs (CI, permis de conduire.....)
- ❖ nourriture non périssable et eau potable

A prendre à la dernière minute

- ❖ téléphone portable et chargeur
- ❖ médicaments habituels
- ❖ vêtements chauds
- ❖ chéquier, carte bancaire

